

Le 17 février 2014

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2014

Membres présents

Représentants de l'Administration :

- **Madame Marie-Danièle CAMPION**, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités
- **Madame Isabelle CHAZAL**, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines – Rectorat

Représentants des Personnels :

- **Monsieur Patrick LEBRUN**, FSU Titulaire
- **Monsieur Stéphane ZAPORA**, FSU Titulaire
- **Madame Lucette FONTVERNE**, FSU Suppléante
- **Monsieur Claude DELETANG**, FSU Suppléant remplaçant titulaire
- **Madame Evelyne VERDELLET**, FSU Suppléante
- **Monsieur Daniel CORNET**, UNSA Titulaire
- **Monsieur François BRUN**, UNSA Titulaire
- **Madame Anne-Marie SO**, UNSA Titulaire
- **Madame Delphine MOULINOT**, UNSA Suppléante
- **Monsieur Benoit BACLE**, FO Titulaire
- **Monsieur Patrice MERIC**, FO Titulaire
- **Monsieur Lionel MOURY**, FO Suppléant
- **Monsieur André CHAVAROCHE**, FO Suppléant
- **Madame Fabienne CHAMBON**, Sud-Education Suppléante

Membres de l'Administration invités par Madame le Recteur :

- **Monsieur Michel GUILLON**, Secrétaire Général de l'Académie – Rectorat
- **Mme Béatrice CLEMENT**, Secrétaire Générale Adjointe – Directrice des Finances et des Affaires Générales – Rectorat
- **M. Didier GAUTEREAU**, Secrétaire Général Adjoint – Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire – Rectorat
- **M. Antoine CHALEIX**, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Allier
- **Monsieur Jean-William SEMERARO**, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Loire
- **M. Francis MICHARD**, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue – Rectorat
- **M. Gérard POUX**, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation, Rectorat
- **M. Pierre Baptiste**, Doyen des IEN-EG-ET, IEN Sciences et techniques industrielles- Rectorat
- **Madame Françoise BARACHET**, Doyenne des IA-IPR,,IA-IPR Mathématiques- Rectorat

Madame le Recteur ouvre la séance à 14 heures 10 et répond favorablement à une demande d'audience déposée par les personnels de l'EREA A.Monier d'Aurillac.

Madame l'Inspectrice d'Académie du Cantal et **Madame Marie-Line PAULET-RAFAITIN, Chef de la Division des établissements publics** sont chargées de recevoir cette délégation.

Monsieur BACLE lit une déclaration préliminaire au nom de FO (Annexe 1) et demande que le dossier relatif à la convention du cantal soit abordé.

Monsieur LEBRUN lit une déclaration préliminaire au nom de la FSU (Annexe n°2)
Et demande à ce que les avis présentés lors de ce CTA soient groupés lors des opérations de vote (Annexe 2 bis).

Madame CHAMBON lit une déclaration au nom de Sud-Education (Annexe n°3) et fait part de la demande d'aide des personnels enseignants des quartiers Nord de Clermont-ferrand concernant la rédaction d'une note à l'attention des parents.

Madame le Recteur, confirme qu'une information, en direction des parents et personnels enseignants est en cours de validation.

Monsieur CORNET lit une déclaration préliminaire au nom de l'UNSA (Annexe n°4).

Monsieur BACLE (FO) tient à ajouter une contribution (Annexe n°6)

Avis FO : Convention du Cantal/Rectorat (Annexe 5)

Pour : 2

Contre :

NPPV : 3

Abst : 5

10 votants

Madame le Recteur, précise qu'effectivement il y a bien une réelle volonté de travailler mieux ensemble dans un souci pédagogique et éviter ainsi le couperet de la carte annuelle. Concrètement, le Cantal est le 2^{ème} département de France en terme de taux d'encadrement. La réflexion a porté sur la préservation des moyens en lien avec une restructuration du territoire. Sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, il faut procéder à un aménagement des espaces et à une réflexion partagée dans le respect des compétences de chacun ; l'Académie a bénéficié pour la Rentrée 2014 d'une dotation supplémentaire de 16 postes, dont 5 au titre du gel des suppressions de postes dans ce département et, le Ministre de l'Education Nationale a précisé que cette expérience cantalienne pourrait servir d'exemple pour d'autres territoires ruraux.

Sur la méthode, les syndicats et associations de familles ont été informées des diverses étapes.

Madame l'inspectrice d'Académie du Cantal, note que le travail d'élaboration de la convention a été fait dans un cadre partagé, conformément aux termes de la Circulaire relative aux zones de moyenne montagne. Toutes les propositions n'ont pas été retenues, mais ont été entendues. La convention a donc eu un accueil favorable de tous les partenaires.

Monsieur BACLE (FO), faire remarquer que si on additionne les effectifs élémentaire et maternelle, on constate une augmentation du nombre d'enfants et parallèlement des retraits d'emplois. Lors du regroupement des classes, il y aura nécessairement un effet mécanique de non justification de postes, voire de suppressions

Madame l'Inspectrice d'Académie du Cantal, fait remarquer que les RPI existaient déjà ; simplement on constate une baisse démographique et il nous faut une réponse pédagogique qualitative en utilisant les outils mis à disposition par la loi d'orientation.

Monsieur CORNET (UNSA) tient à expliquer le refus de vote de son organisation syndicale (annexe n°7)

Monsieur BRUN (UNSA) sur cette convention, fait remarquer , d'une part, que l'affichage des +5 postes n'a pas fait l'objet d'un vote au niveau du CPM et qu'un effort de clarté aurait été le bienvenu, d'autre part, que nous abordons désormais un autre mode de gestion de la carte scolaire, une autre vision. Désormais, on va figer une situation sur 3 ans. Dans le passé, nous avons toujours été solidaires du Cantal. Nous serons très attentifs à ce que ces projets se réalisent au sein de l'Education Nationale et qu'une lisibilité efficace en ressorte. Il faut éviter le sentiment selon lequel, certains paieraient pour d'autres.

Monsieur CORNET (UNSA) demande où en sont les pistes de réflexion sur les départements de l'Allier et du Puy et demande à ce qu'un bilan soit établi au bout d'une année.

Madame le Recteur, confirme que les organisations syndicales seront associées si on devait poursuivre sur les autres départements, mais qu'à ce jour, aucune avancée significative n'est à noter sur les départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Avis FO/FSU: Langues vivantes (Annexes n°2 bis et 5)

***Pour : 6
 Contre :
 NPPV : 3
 Abst : 1***

Monsieur CORNET (UNSA) tient à expliquer le refus de vote de son organisation syndicale (annexe n°7)

Madame CHAMBON (Sud-Education) fait remarquer que l'épreuve terminale unique pose problème et demande la prise en compte du contrôle continu

Avis FO/FSU: Certification en langue (Annexe n°5)

***Pour : 7
 Contre :
 NPPV : 3***

Monsieur CORNET (UNSA) tient à expliquer le refus de vote de son organisation syndicale (annexe n°7)

Madame Recteur, envisage la possibilité d'une synthèse avec les corps d'Inspection et communication lors d'un prochain Comité Technique Académique.

Monsieur CORNET (UNSA) rappelle que toutes les formations Education Nationale doivent être validées par l'Education Nationale ; ceci doit demeurer un principe intangible.

Avis FO/FSU : CCF (Annexe n°5)

***Pour : 7
 Contre :
 NPPV : 3***

Monsieur CORNET (UNSA) tient à expliquer le refus de vote de son organisation syndicale (annexe n°7)

Avis FO/FSU : Indemnité de tuteurs (Annexes n°2 bis n°5)

***Pour : 10
 Contre :
 NPPV :***

Madame CHAZAL, Directrice des ressources humaines rappelle que cette indemnité se verra réduite de 50 % en raison de la quotité de ½ service désormais exercé en responsabilité

Avis FO/FSU : Rémunérations intervenants formation continue (Annexes n°2 bis et 5)

***Pour : 6
Contre :
NPPV :
Abst : 4***

Madame le Recteur, confirme que nous sommes dans le cadre de l'application d'une réglementation nationale

Madame CHAZAL, Directrice des ressources humaines, vient préciser que les modalités de versement ont changé ; auparavant en HSE, elles sont désormais gérées en vacances qui sont divisées par le nombre d'intervenants. Le taux retenu est celui des certifiés. Si le principe du versement n'a pas été modifié, en revanche le taux l'a été.

Avis FSU : Formation des maîtres (Annexes n°2 bis et 5)

***Pour : 10
Contre :
NPPV :
Abst :***

Avis FO : Grand Clermont (Annexe n°5)

***Pour : 2
Contre : 4
NPPV : 4
Abst :***

Avis FSU : Grand Clermont (Annexe n°2 bis)

***Pour : 5
Contre : 2
NPPV :
Abst : 3***

Monsieur CORNET (UNSA) tient à expliquer le refus de vote de son organisation syndicale sur ces 2 avis (annexe n°7) et tient à préciser que ces avis auraient pu et auraient dû être portés devant le CCREFP

Monsieur ZAPORA (FSU) tient à lire une intervention en réponse aux propos de M.CORNET (UNSA)

Madame le Recteur, vient préciser que lors du Schéma stratégique de l'offre de formation initiale sous statut scolaire, le choix a été fait d'une approche progressive concernant l'ensemble du territoire Académique aux fins d'aboutir à la création de Pôles.

Conformément aux termes de l'article L214-13-1 du Code de l'Éducation « (...) Chaque année, après accord du recteur, la région arrête la carte régionale des formations professionnelles initiales, conformément aux choix retenus par la convention mentionnée au deuxième alinéa du présent article et aux décisions d'ouverture et de fermeture de formations par l'apprentissage qu'elle aura prises ».

Il se trouve que le CCREFP s'est tenu avant le CTA ; dès lors, comment concilier ces deux instances sans privilégier l'une par rapport à l'autre ?

Sur le dossier Claudel/Curie, la Région a acté le nouveau Lycée pour 900/1100 places ; les équipes travaillent en interne, en collaboration avec les corps d'inspection ; la réflexion est en cours, on ne peut pas anticiper.

Monsieur BACLE(FO) affiche la préférence de FO selon laquelle le CTA devrait se tenir avant le CAEN.

Monsieur ZAPORA (FSU) rappelle que la FSU a demandé lors du CCREFP que les organisations syndicales puissent assister à la réunion du 26 février sur la voie ASSP ; le Conseil Régional a semble-t-il donné son accord de principe. La FSU réitère sa demande.

Avis fo/FSU : Dotation Académique (Annexes n°2 bis et 5)

Pour : 8

Contre :

NPPV :

Abst : 2

Avis FO/FSU : Eclair (Annexe n°2 bis et 5)

Pour : 8

Contre :

NPPV :

Abst : 2

Avis FSU : Indemnité (Annexe n°2 bis)

Pour : 10

Contre :

NPPV :

Abst :

Avis FSU : Frais de déplacement (Annexe n°2 bis)

Pour : 10

Contre :

NPPV :

Abst :

Madame le Recteur, précise qu'un point sur les frais de déplacement et crédits pédagogiques du 1^{er} degré sera fait lors d'un prochain CTA.

Avis FO: Rythmes scolaires (Annexe n°5)

Pour : 3
Contre :
NPPV : 3
Abst : 4

Avis FSU: Formation initiale et continue (Annexe n°2 bis)

Pour : 8
Contre :
NPPV : 2
Abst :

Monsieur BACLE (FO) réaffirme la position de FO contre la mastérisation et souhaite un recrutement à bac +3.

Madame CHAZAL, Directrice des ressources humaine, précise que la session 2014 verra 2 catégories cohabiter

- Les personnels titulaires d'un Master 1 et devant présenter le Master 2, qui bénéficieront d'une affectation dans l'Académie d'obtention du diplôme ;
- Les personnels titulaires d'un Master 2 qui seront soumis à une affectation nationale.

Point numéro1 de l'ordre du jour:
Approbation du Compte-rendu du CTA du 6 décembre 2013

Vote sur
Approbation du Compte-rendu du 6 décembre 2013
Pour :10
Contre :
NPPV :
Abst :

Point numéro 2 de l'ordre du jour :
Répartition des moyens d'enseignement : 1^{er} degré

Monsieur GUILLON, tient à rappeler certains points conditionnant la Rentrée :

Sur le contexte national : l'Education Nationale demeure une priorité nationale et bénéficie à ce titre d'une augmentation d'emplois. Ces moyens supplémentaires sont consacrés en grande partie au rétablissement de la formation initiale des enseignants ; Au plan national, Il reste 2355 etp sont consacrés à la Rentrée 2014 pour le 1^{er} degré, et destinés à accompagner la démographie scolaire ainsi que certaines réformes.

Au niveau Académique, on note 16 etp attribués au 1^{er} degré, ce qui fait ressortir un P/E de 5.6 alors qu'au plan national la moyenne s'établit à 5.24 et que d'autres Académies similaires sont à 5.5.

Sur les 3 dernières années, nous avons pu noter :

- 2011 : -104 postes 1^{er} degré ;
- 2012 : -95 postes ;
- 2013 : +10 (+ 25 au titre de mesures d'urgence) ;
- 2014 : +16.

Concernant les +16, il a fallu faire une proposition de répartition sur les 3 départements exclusion faite du Cantal et de sa spécificité. L'augmentation démographique a été prise en compte, notamment dans le département du Puy-de-Dôme.

On note une volonté Académique de faire progresser la scolarisation des – de 3 ans.

Monsieur l'Inspecteur Académique de l'Allier réaffirme la nécessité de prendre en compte la démographie départementale, qui n'a pas gagné d'élèves depuis quasiment 30 ans.

Madame l'inspectrice d'Académie du Puy-de-Dôme, confirme le différentiel entre le constat 2013 et les prévisions 2013 ; sur les 3 dernières années, les prévisions étaient moins pessimistes que le constat, or on n'a jamais cherché à redistribuer les postes.

Madame CHAMBON (UNSA) fait remarquer que cette situation doit être reliée à la politique d'austérité, et constate que la situation se dégrade d'année en année.

Madame le Recteur, confirme que sur la scolarisation des moins de 3 ans dans l'Education prioritaire, l'Académie se situe à plus de 30%.

Madame l'Inspectrice d'Académie du Puy-de-Dôme, fait remarquer que la scolarisation des moins de 3 ans constitue une variable d'ajustement face à la démographie ; leur absorption est plus difficile si le P/E est défavorable.

Monsieur ZAPORA (FSU) insiste sur la nécessité de pratiquer une politique de l'offre.

Madame l'Inspectrice d'Académie du Puy-de-Dôme, fait remarquer que cela ne peut fonctionner si les élèves ne sont pas là. La scolarisation des moins de 3 ans ne se décrète pas.

Madame le Recteur fait part d'une observation de l'Administration Centrale qui s'étonnait qu'avec un tel taux de scolarisation des moins de 3 ans, on affiche un taux important d'entrée en 6^{ème} avec retard.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Loire note que la scolarisation des moins de 3 ans doit permettre de gommer les discriminations. La qualité pédagogique apportée par la refondation entraînera une augmentation du taux de scolarisation des enfants dans le public. Sur le département de la Haute-loire on constate une concurrence avec le Privé et la campagne de communication sur les rythmes scolaires a vraisemblablement entraîné une fuite vers le Privé.

Vote sur point n°2

Répartition des moyens d'enseignement : 1^{er} degré

Pour :

Contre :3

NPPV :

Abst :7

Point numéro 3 de l'ordre du jour :

Répartition des moyens d'encadrement pédagogique: 2nd degré

Monsieur BACLE (FO) procède à la lecture d'une déclaration sur les moyens du 2nd degré (Annexe n°8)

Monsieur le Secrétaire Général, replace l'Académie au sein du contexte national. L'Education Nationale demeure la priorité, avec notamment le rétablissement de la formation initiale des enseignants. 1000 etp ont été gagés sur des HSA.

Ces nouveaux moyens sont consacrés à l'accompagnement des réformes, notamment l'éducation prioritaire. Parmi les mesures nouvelles, on peut noter la mise en place de Professeurs formateurs académiques pour le 2nd degré.

Monsieur MERIC (FO) pose la question de savoir si un changement est prévu en direction de ceux qui exercent actuellement ces fonctions ?

Monsieur le Secrétaire Général, confirme qu'il devrait y avoir un accompagnement financier ainsi qu'une certification *in fine*.

Sur l'Académie, dans le 2nd degré, on note la création de 36 etp, répartis selon la ventilation suivante : 14 etp en emplois et l'équivalent de 22 etp en HSA ; nous étions en 2012 à -102 etp.

Monsieur ZAPORA (FSU) fait remarquer que la voie professionnelle subit une véritable hémorragie.

Monsieur MERIC (FO) précise que la perte des postes dans la voie professionnelle se conjugue avec une augmentation du taux d'HSA et qu'il serait opportun d'engager une réflexion sur les EREA.

Monsieur BACLE (FO), déplore que le Ministère de l'Éducation Nationale impose le blocage de postes en HS, contraignant par la même les Rectorats et les établissements.

Monsieur LEBRUN (FSU) confirme le maintien par la FSU de la position, exposée dans la déclaration liminaire, sur l'augmentation des HS et nous souhaiterions en savoir un peu plus sur les 4 postes de CPE.

Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la Prospective et de l'organisation scolaire, rappelle qu'il s'agit d'emplois et non de postes. Les 4 CPE correspondent à une mesure technique académique afin d'ajuster le BOP 230, alors que les postes de remplacement étaient basculés sur le BOP 141. Ces créations devraient permettre de respecter plus sincèrement le plafond d'emplois.

Monsieur BACLE (FO) demande un point sur les stagiaires.

Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la Prospective et de l'organisation scolaire, confirme que leur quantification n'est pas connue à ce jour.

Monsieur CORNET (UNSA) : les HS constituent un réel problème. Au niveau du H/E on a perdu 10 points.

Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la Prospective et de l'organisation scolaire, confirme la baisse du H/E en Collèges et Lycées. Nous avons quasiment + 500 élèves en lycée. La répartition des moyens est extrêmement contrainte.

Madame CHAMBON (Sud-Education), note que ces HS ont pour conséquences, la dégradation des conditions de travail et d'apprentissage .

Vote sur point n°3
Répartition des moyens d'encadrement pédagogique : 2nd degré
Pour :
Contre :3
NPPV :
Abst :7

Déclaration conjointe des experts FO et CGT (Annexe n°9)

Madame le Recteur, précise que l'ensemble de ces questions a été posé en Assemblée régionale.

Monsieur MICHARD, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, rappelle que le 8 octobre 2013, une réunion avec les services de la Région a permis de mettre en place un plan de travail reposant sur divers échanges avec les Chefs de travaux, enseignants....afin d'apprécier la faisabilité du projet. Le 7 janvier 2014, des solutions ont pu être présentées. Le souhait principal était de pouvoir mettre les élèves ensemble sur un plan pédagogique et éviter toute situation de cloisonnement. Au final, on dispose de 2 ailes de 1400 m² chacune.

Monsieur GRANGIER (Expert pour FO), fait remarquer que les délais seront difficilement tenables et que les plans ne seront pas opérationnels pour septembre 2014.

Monsieur MICHARD, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, précise que la Région n'a aucunement remis en cause la faisabilité du projet.

Monsieur POURCHET (Expert pour la FSU), tient à préciser, qu'il y a quelques années déjà, la demande de 2 salles de chimie avait été déposée. Une seule a été attribuée, or la réforme de la voie technologique STi2D monte au niveau Terminal.. Il faut impérativement cette 10^{ème} salle de chimie.

Monsieur MICHARD, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, précise qu'une expertise devrait être effectuée par les corps d'inspection, afin de déterminer le taux d'occupation des salles.

Monsieur JAMMES (Expert pour FO), confirme le besoin en salles, équipements sportifs, salles dédiées PLP et tient faire part des relations délicates avec le Proviseur du Lycée La Fayette.

Madame le Recteur, confirme que Madame CHAZAL, Directrice des ressources humaines, se rendra très rapidement dans cet établissement

Monsieur GRANGIER (Expert pour FO) doute de la faisabilité du projet, dans la mesure où à ce jour le permis de construire n'a pas été déposé ; dès lors, pourquoi ne pas accorder une année supplémentaire ?

Monsieur BACLE (FO) demande à ce que ce transfert ne se réalise pas.

Monsieur POURCHET (Expert pour la FSU) dément la rumeur selon laquelle le Lycée La Fayette serait réticent à l'accueil des élèves des voies professionnelles.

Monsieur ZAPORA (FSU) ne voit pas comment d'ici septembre 2014 tout sera mis en place et réclame un moratoire d'un an.

Monsieur MICHARD, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, réaffirme les propos de la Région, selon lesquels les délais seront tenus. Techniquement, les équipes des deux établissements doivent travailler sur les branchements des systèmes des plateaux techniques. L'ambition de mixer les plateaux techniques va permettre de mettre à disposition des élèves plus de matériels.

Monsieur POURCHET (Expert pour la FSU) précise que compte tenu de la mixité et de la mutualisation souhaitée, que nous ne contestons pas, l'augmentation de la charge de travail sera conséquente, et ce, dans un contexte déjà tendu. Dès lors, nous demandons la création d'un poste d'agent de laboratoire.

Monsieur LEBRUN (FSU) fait remarquer que les travaux ne pourront se réaliser alors même que les ateliers fonctionneront.

Point numéro 4 de l'ordre du jour :
Structures pédagogiques des Lycées, Lycées professionnels et EREA

Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la Prospective et de l'organisation scolaire, donne lecture des documents adressés aux membres du CTA.

Il précise, concernant, le BTS agro-équipement mis en place au sein du LP G.Eiffel de Gannat, que la Région ayant refusé son ouverture en apprentissage, il faudra à nouveau envisager un financement propre à l'Education Nationale ; cependant, à terme, il conviendra d'engager une réflexion sur ce mode de fonctionnement et de financement.

Monsieur BACLE (FO) intervient sur plusieurs établissements et demande notamment la justification d'un recrutement à 24 une année sur deux pour le BTS diététique, ainsi que l'ouverture de la 5^{ème} seconde au Lycée La Fayette de Brioude et fait part, aux membres du CTA d'une motion des personnels du Lycée C et A. Dupuy (Annexe n°10)

Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la Prospective et de l'organisation scolaire, explique, pour le BTS, que cette alternance est dictée par des contraintes de locaux et que les prévisions d'effectifs ne permettent pas d'envisager à ce jour la 5^{ème} seconde.

Monsieur LEBRUN (FSU) intervient sur la situation de la CPGE du Lycée C et A. Dupuy au Puy-en-Velay.

Madame le Recteur, précise que sur les trois élèves actuellement en 1^{ère} année, deux ont fait le choix de poursuivre ailleurs et les enseignants ont demandé à participer au mouvement.

Madame le Recteur, tient à préciser que dans le cadre d'un dialogue de gestion entre l'Administration Centrale, (DGESCO, DGESIP) et l'Académie, un fort taux de places vacantes a été constaté en post-bac. Une réunion est prévue le 10 février 2014 avec le Ministère.

Monsieur MICHARD, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, revient sur la situation du Lycée C et A. Dupuy et précise que des travaux sont prévus sur le câblage informatique à horizon 2014/2015 et sur les bâtiments à horizon 2015.

Monsieur BACLE (FO) produit deux motions des personnels du Lycée E.Chabrier d'Yssingeaux et du LP A. Aymard d'Espaly (Annexes n°11 et 12).

Monsieur LEBRUN (FSU) intervient, d'une part, sur la situation du Lycée La Fayette de Clermont, en demandant la 8^{ème} seconde, et sur la situation du Lycée J. Zay en demandant la 4^{ème} seconde et une augmentation de capacité en CPGE.

Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la Prospective et de l'organisation scolaire, fait remarquer, concernant le Lycée La Fayette, que certes il y avait bien 27 élèves non affectés lors des dernières phases d'affectation en 2^{nde} GT, mais qu'il n'y avait aucune certitude de les retrouver réellement présents à la Rentrée. La proposition du Chef d'établissement de 7 secondes a été suivie.

Madame le Recteur, au sujet de la CPGE du Lycée J. Zay, espère que le programme Accro Sciences permettra une revitalisation du recrutement.

Monsieur ZAPORA (FSU) intervient sur le jumelage proposé au sein des formations professionnelles du Lycée G. Vincent de Commentry.

Monsieur MERIC (FO) fait également remarquer que les regroupements en enseignement général posent problème et que la demande déposée par le Lycée V. Larbaud d'une mention complémentaire correspond à un vrai besoin de spécialisation.

Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la Prospective et de l'organisation scolaire, fait remarquer que la mention complémentaire de V. Larbaud, dont la fermeture est présentée, ne présentait plus d'intérêt dans la mesure où elle concernait des sortants BEP.

Monsieur ZAPORA (FSU) souhaite obtenir une explication sur le passage de 5 groupes à 4 groupes entre les secondes et premières professionnelles du LP G.Eiffel de Gannat.

Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la Prospective et de l'organisation scolaire, explique que cela résulte de la poursuite en apprentissage, à compter de la 1^{ère} professionnelle, pour la formation Maintenance Motocycles.

Monsieur MERIC (FO) s'interroge sur l'affichage d'un groupe en MEI à la SEP du Lycée de Haute-Auvergne de Saint-Flour.

Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la Prospective et de l'organisation scolaire, confirme que si 24 élèves devaient être présents à l'issue des phases d'affectation, 2 groupes seraient financés.

Monsieur MERIC (FO) fait part de ses inquiétudes concernant la situation du LP A. Aymard d'Espaly.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Haute-loire, constate avec regret les faibles effectifs de cet établissement, alors même que ces formations sont porteuses d'emplois. Il faut pouvoir les rendre attractives.

Monsieur MERIC (FO), fait remarquer, d'une part, que la non ouverture du Baccalauréat professionnel Boulangerie au LP F. Rabelais de Brassac est bien dommage, car cela aurait permis de conforter durablement l'établissement, d'autre part, que les collègues du LP C. Claudel voient le départ de l'Aéronautique sans compensation.

RECTORAT

Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire
Division des établissements scolaires publics
Service de l'Organisation scolaire des établissements publics



Monsieur MICHARD, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, précise que le projet de baccalauréat professionnel avait obtenu l'accord de principe du Rectorat, mais qu'il n'était pas suffisamment abouti. Concernant le LP C. Claudel, il va bien y avoir une compensation et les nouvelles formations devront faire partie de la cible du nouveau lycée.

Monsieur ZAPORA (FSU), souhaite aborder le cas des formations 3^{ème} Prépro et ULIS qui seront transférées et savoir si cela sera effectif en 2015. Il insiste également sur la confusion pouvant régner dans l'esprit des collègues.

Madame le Recteur, confirme l'effectivité du transfert à 2015

Monsieur MOURY (FO) se félicite de l'ouverture du BTS Métiers de la mode au LP M. Laurencin à Riom. Cette ouverture répond aux besoins du marché du travail. Il s'agit d'une formation tournée vers l'innovation et l'adaptation rapide des capacités productives au marché, par le savoir-faire et la technologie. Il félicite également l'équipe enseignante qui a pu monter ce dossier avec des moyens matériels limités et notamment un logiciel existant.

Monsieur CHAVAROCHE (FO), intervient sur les difficultés de recrutement de l'EREA d'Aurillac et fait remarquer qu'il y a un problème d'orientation à partir de la 6^{ème}, ce qui a pour conséquence d'exclure de l'orientation en EREA, d'élèves qui devraient en relaver.

Monsieur MERIC (FO) précise qu'il faut renforcer l'offre de formation sur l'EREA.

Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la Prospective et de l'organisation scolaire, fait remarquer qu'aucune fermeture n'est présentée sur l'EREA, en revanche les élèves ne sont pas là.

Madame le Recteur, confirme qu'un groupe de travail sur les EREA doit se constituer avec la Région et ce point pourra être abordé lors d'un prochain CTA.

Questions diverses

Education prioritaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Allier, confirme que le Monsieur le Ministre de l'Education nationale a lancé une politique de refondation d'Education prioritaire. Cette politique de refondation comprend 14 mesures-clés définies autour de 3 axes :

- Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et construction de leur parcours scolaire ;
- Des équipes éducatives formées, stables et soutenues ;
- Un cadre propice aux apprentissages.

Des établissements « préfigurateurs » vont être mis en place et l'Académie verra la mise en place d'un REP +, en l'espèce, le Collège La Charme de Clermont-Ferrand qui est l'établissement ayant le plus fort taux de catégories socioprofessionnelles défavorisées.

Banque de données académiques épreuves de LV

Monsieur LEBRUN (FSU), quand et comment cette banque de données sera élaborée ?

Madame le Recteur, précise que les inspecteurs de langues vous adresseront la réponse qui a pu être apportée lors de la dernière Commission académique sur les langues vivantes.

Conditions du transfert des formations du LP Vercingétorix

Madame CHAZAL, Directrice des ressources humaines, confirme que les personnels bénéficieront d'une priorité absolue sur les établissements de transfert, et ce, sans que des mesures de carte scolaire s'intercalent.

Madame le Recteur, convient que les points non abordés, le seront lors d'un prochain CTA.

Monsieur ZAPORA (FSU) demande une audience sur le fonctionnement du LP A. Gasquet, Clermont-Ferrand.

RECTORAT

Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire
Division des établissements scolaires publics
Service de l'Organisation scolaire des établissements publics



Madame le Recteur, lève la séance à 22h15

Le Secrétaire Adjoint de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. DELETANG', with a long horizontal stroke extending to the right.

Claude DELETANG

Le Recteur de l'Académie
de Clermont-Ferrand,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. D. CAMPION', with a large, stylized initial 'M'.

Marie Danièle CAMPION